

société credit que faire face aux menaces ?

Par banditnette83, le 20/04/2012 à 00:28

bonjour, bonsoir,

en 2007 j'ai fait un crédit chez crefidis (relié a cofidis) de 2100 euros .pendant 1 ans tout c'et bien passer puis suite a un licenciment

économique j'ai perdu mon emplois (puis gros soucis de santé) suite a toute cette accumulation je ne pouvais plus payer mon crédit .

ah l'époque j'ai tenter a plusieurs reprise de m'arranger avec cette société pour réduire un peut mes mensualités, ce qui a était refuser a chaque fois ..

ah ce jour je reçois un courrier me demander de payer la somme de 6800 euros dans les 48h . sous peine de poursuite judiciaire.

cette sommes je ne la possède pas (je ne suis crézuss....)

j'ai entendue plusieurs avis disent que cette dette pourrait bien être forcluse, aprés plusieurs recherche j'ai apris qu'il n'y avais pas eu de titre éxecutoire entre 2007 et 2010.

alors que faire ? trouver un arrangement pour payer cette dette ?

faire appelle a un avocat?

je suis complétement perdue a ce jour ...

si vous pourriez m'éclairait un peut plus sur ce sujet je vous en serait trés reconnaissante.. cordialement.

Par Laure11, le 20/04/2012 à 09:20

Bonjour,

De quand date votre dernier versement?

La prescription est de deux ans après le dernier versement s'il n'y a pas de titre exécutoire.

Cdt

Par banditnette83, le 20/04/2012 à 23:51

bonsoir, mon dernier versement doit dater de l'année 2008 je ne c'et pas quelle mois exactement.

Par Laure11, le 22/04/2012 à 10:46

Bonjour,*

S'il n'y a pas eu de jugement, il y a prescription.

Donc si pas de jugement, pas de titre exécutoire.

Dans ce cas, vous ne répondez même pas à cette société de recouvrement. Ils vont tout faire pour vous faire peur (bluff,appels téléhoniques, menaces...) n'en tenez pas compte.

Cordialement.

Par banditnette83, le 23/04/2012 à 11:36

bonjour .je l'et eu au téléphone ce matin (il change de numéro a chaque fois ce n'et jamais le même) je leur est parler de la forclusion, il m'ont répondu clairement " non madame il n'y forclusion votre dossier par au contentieux ce n'et pas notre probléme "... dans le cas extréme , si un huissier ce présente chez moi que faire ?

merci beaucoup pour tes réponses . cordialement